

L'excédent migratoire progresse entre 2019 et 2021 en Centre-Val de Loire. Tous les départements de la région gagnent en attractivité résidentielle pendant la crise sanitaire, notamment le Loir-et-Cher. Cette attractivité apparaît néanmoins en léger repli en 2022. Ces évolutions s'inscrivent dans des mouvements déjà à l'œuvre avant la crise sanitaire, les mobilités participant au renforcement du phénomène de périurbanisation. L'attractivité des couronnes en périphérie des villes et des communes hors des aires d'attraction des villes augmente ainsi après cette période.

Les mesures sanitaires prises lors de la crise de la Covid ont pu constituer des éléments déclencheurs de certaines décisions de mobilité résidentielle des ménages [Milet, 2022 ; Breuillé et al., 2022 ; Insee, 2023]. Les confinements, les restrictions de déplacement ont ainsi pu attiser les attentes des ménages en termes de logement, et la diffusion des pratiques de télétravail, lever certains freins aux mobilités résidentielles. Néanmoins, ces mobilités s'inscrivent dans des mouvements déjà à l'œuvre avant la crise sanitaire, de périurbanisation et d'allongement des distances domicile-travail notamment [Porte, 2021 ; Chaumeron, 2023]. Cette étude vise à donner une mesure de l'évolution des migrations résidentielles, à l'échelle de la région Centre-Val de Loire, avant, pendant et après la crise sanitaire, en confrontant différentes sources (Encadré, figure 1).

Le Centre-Val de Loire fait partie des sept régions métropolitaines (hors Corse) où le solde migratoire interne (définition) est positif et progresse entre 2019 et 2021, passant de 0,7 pour 1 000 habitants, à 2,1 selon les enquêtes annuelles de recensement. Les données fiscales corroborent ce résultat et soulignent que la hausse de l'excédent migratoire était déjà observée en 2020.

## Un excédent migratoire en 2020 dans un contexte de diminution des mobilités résidentielles

Chaque année, un huitième de la population régionale déménage. Mais les mobilités ont été un peu moins nombreuses en 2020, année particulièrement marquée par plusieurs périodes de limitation des déplacements. Au cours de cette même année, 11,4 % de la population a déménagé, contre 12,3 % en 2019 et 12,4 % en 2021. Cette évolution est similaire à celle observée en France métropolitaine hors Île-de-France.

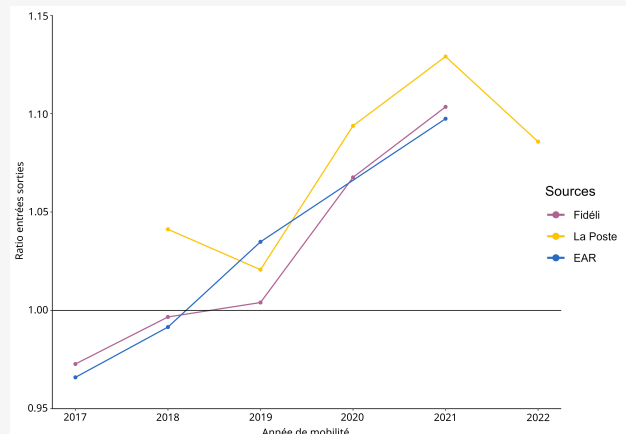
## Une attractivité résidentielle renforcée dans chaque département ...

La région Centre-Val de Loire gagne en attractivité résidentielle vis-à-vis des autres régions, ce que confirment les données issues des contrats de réexpédition définitive de La Poste. Cette mesure de l'attractivité résidentielle est donnée par le rapport entre les contrats de réexpédition entrants et sortants, qui passe de 1,02 en 2019 à 1,09 en 2020 ▶ figure 2. Le Centre-Val de Loire est la cinquième région pour laquelle ce rapport a le plus augmenté. L'attractivité résidentielle de la région se renforce en 2021 : le rapport entre les contrats de réexpédition entrants et sortants atteint 1,13. En 2022, ce rapport se rétracte pour retrouver la valeur de 2020.

Entre 2019 et 2021, les six départements de la région gagnent en attractivité résidentielle. Le rapport entre les contrats de réexpédition entrants et sortants progresse davantage dans le Loir-et-Cher.

Selon les sources fiscales, les mouvements migratoires restent essentiellement intrarégionaux. À l'exception de l'Eure-et-Loir, huit entrants sur dix dans chaque département habitaient déjà en Centre-Val de Loire

## ► 1. Évolutions entre les installations et les départs en Centre-Val de Loire selon les différentes sources



**Note :** En l'absence d'enquête annuelle de recensement en 2021, le ratio entre les installations et les départs n'est pas calculable avec cette source en 2020.

**Lecture :** En 2019, dans la région Centre-Val de Loire, le ratio entre les installations et les sorties est de 1,03 d'après l'enquête annuelle de recensement 2020, de 1,00 d'après Fidéli 2020 et de 1,02 d'après les données de La Poste. Un ratio supérieur à 1 signifie que les arrivées sont plus nombreuses que les départs.

**Champ :** Mobilités résidentielles internes à la France (hors Mayotte).

**Sources :** Insee, enquêtes annuelles de recensements 2018 à 2020 et 2022, fichier des logements et des individus (Fidéli) 2017 à 2022 ; La Poste, contrats de réexpédition définitive (janvier 2018 à décembre 2022).

l'année précédant leur emménagement. L'Eure-et-Loir accueille en plus grande part des Franciliens (16,5 % des entrants en 2021, contre 5 à 10 % pour les autres départements). Entre 2019 et 2021, la proportion d'entrants provenant d'Île-de-France augmente dans chaque département de Centre-Val de Loire, notamment en Eure-et-Loir (+3,5 points).

## ... dans les communes périurbaines et hors aires d'attraction des villes

D'après les données postales et fiscales, les communes des couronnes périurbaines et hors des aires d'attraction des villes gagnent en attractivité résidentielle entre 2019 et 2021. Le gain d'attractivité résidentielle de ces communes entre 2019 et 2021 s'explique à la fois par une hausse des arrivées et une baisse des départs.

Le phénomène de périurbanisation se renforce dans les couronnes des aires d'attraction des villes quel que soit le niveau de leur population. Ce sont cependant les communes des couronnes des deux aires d'attraction des

## ► 2. Rapport entre les contrats de réexpédition définitive entrants et sortants par département entre 2018 et 2022

Territoire	2018	2019	2020	2021	2022
Cher	1,05	1,03	1,08	1,11	1,11
Eure-et-Loir	1,04	1,02	1,07	1,06	1,04
Indre	1,01	1,07	1,09	1,21	1,20
Indre-et-Loire	1,02	1,02	1,06	1,09	1,04
Loir-et-Cher	1,10	1,14	1,29	1,30	1,26
Loiret	1,00	0,93	0,99	1,02	0,97
Centre-Val de Loire	1,04	1,02	1,09	1,13	1,09

**Lecture :** D'après les données de la Poste, dans le département du Loir-et-Cher, le rapport entre les contrats de réexpédition définitive entrants et sortants était de 1,14 en 2019. En 2021, il vaut 1,30.

**Champ :** Centre-Val de Loire.

**Source :** La Poste, contrats de réexpédition définitive (jan. 2018 à déc. 2022).

viles les plus peuplées de la région (Orléans et Tours) qui gagnent le plus en attractivité résidentielle en 2021 par rapport à 2019 ► **figure 3**. À l'exception de l'aire d'attraction de Chartres, cette hausse de l'attractivité résidentielle résulte à la fois d'une hausse des arrivées et d'une baisse des départs.

Majoritairement situées dans les espaces ruraux, les communes hors d'aire d'attraction des villes gagnent également en attractivité résidentielle. Le rapport entre les contrats de réexpédition définitive entrants et sortants progresse de 1,16 en 2019 à 1,26 après la crise sanitaire. Les communes des pôles des aires les moins peuplées (moins de 50 000 habitants) voient également leur attractivité croître sur la même période.

En 2022, les données postales présagent un gain d'attractivité en repli dans les communes des couronnes des aires d'attraction des villes quel que soit le niveau de leur population. ●

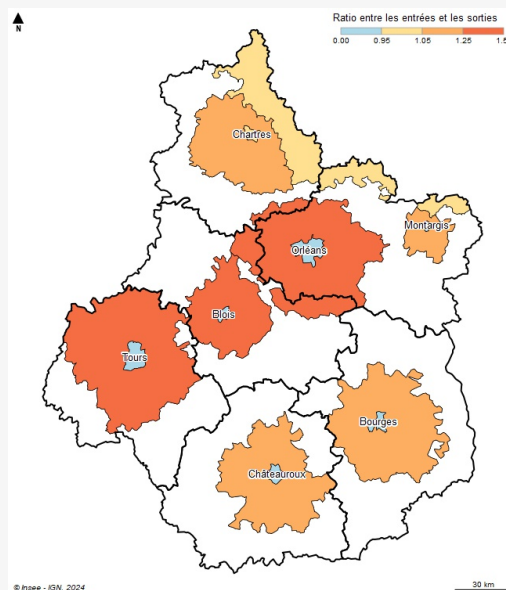
Sylvain Dabadie, Éloïse Parizeau, Maxime Simonovici (Insee)

### ► Encadré : Intérêt et limites des sources alternatives sur les déménagements

Le recensement de la population permet d'analyser les mobilités résidentielles jusqu'au niveau communal et selon les caractéristiques des populations qui changent de résidence. Cependant, cinq enquêtes annuelles de recensement sont nécessaires pour couvrir l'ensemble des territoires communaux. Mobiliser chaque enquête annuelle peut néanmoins apporter une information sur les inflexions des mobilités résidentielles sur des territoires suffisamment grands. L'absence d'enquête annuelle en 2021, au moment de la crise de la Covid, crée une difficulté supplémentaire pour étudier ces mobilités. Pour dépasser ces difficultés, les informations issues des enquêtes annuelles de recensement sont confrontées à deux autres sources : les données fiscales (Fidéli) concernant les déménagements et les données des contrats de réexpédition définitive du courrier de La Poste. Cette comparaison permet à la fois de conforter les résultats obtenus et de disposer d'une information plus fraîche grâce aux données postales.

Les rapports entre les « entrées » et les « sorties » d'un territoire calculés à partir de ces sources peuvent être mis en regard, bien qu'ils ne portent pas sur les mêmes populations, ni ne sont définis de la même manière. Ainsi, les données fiscales permettent de dénombrer les personnes emménageant ou déménageant, lorsque celles de La Poste portent sur des contrats de réexpédition définitive du courrier, sans information sur le nombre de personnes concernées par le changement d'adresse. D'autre part, les mobilités de certaines sous-populations seront mal appréhendées par ces sources alternatives. Par exemple, les jeunes quittant le domicile de leurs parents peuvent ne pas souscrire de contrat de réexpédition du courrier ou rester rattachés au foyer fiscal de leurs parents.

## ► 3. Ratio entre les entrées et les sorties dans les pôles et couronnes des aires d'attraction des villes de Centre-Val de Loire d'au moins 50 000 habitants en 2021



**Lecture :** En 2021, le ratio entre les entrées et les sorties de la couronne d'Orléans était de 1,27.

**Champ :** Individus localisés à l'adresse du foyer fiscal auquel ils sont rattachés, aires d'attraction des villes de Centre-Val de Loire peuplées d'au moins 50 000 habitants dont le pôle est situé en Centre-Val de Loire et aire de Paris. L'aire de Paris est restreinte à la partie de l'aire située en Centre-Val de Loire.

**Source :** Insee, Fidéli 2022.

### ► Sources

Insee, Fichiers démographiques sur les logements et les individus (Fidéli), 2018-2022.

Insee, enquête annuelle de recensement (EAR) 2017 à 2020 et 2022.

La Poste, contrats de réexpédition définitive du courrier, 2018-2022.

### ► Pour en savoir plus

- **Kabla-Langlois I.**, « Les nouveaux flux de déménagements depuis la Covid : le recensement et les autres sources racontent-ils la même histoire ? », Blog Insee, juillet 2023.
- **Michaïlesco F., Sanzeri O.**, « Migrations résidentielles post-Covid : l'attractivité du périurbain légèrement renforcée », *Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur n°93*, juin 2023.
- **Brutel C.**, « En 2021, des déménagements un peu plus nombreux qu'avant la crise sanitaire depuis l'Île-de-France vers les autres régions », *Insee Première n°1 954*, juin 2023.
- **Chaumeron S., Lécroart A.**, « Le trajet médian domicile-travail augmente de moitié en vingt ans pour les habitants du rural », *Insee Première n°1 948*, mai 2023.
- Groupe de travail Insee sur le thème « télétravail et mobilité des ménages », « Crise sanitaire et développement du télétravail : davantage de départs des pôles des grandes métropoles et de l'aire parisienne », *Insee Analyses n°81*, mars 2023.
- **Milet H., Maisetti N., Simon É.**, « Exode urbain : un mythe, des réalités », ministère de la Transition écologique, ministère délégué chargé des collectivités territoriales et de la ruralité, février 2022.
- **Breuil M.-L., Le Gallo J., Verhac A.**, « Migrations résidentielles et crise de la Covid-19 : vers un exode urbain en France ? », *Économie et Statistique / Economics and Statistics n° 536-37 - 2022*, décembre 2022.
- **Porte E.**, « La périurbanisation s'étend sur l'espace rural », *Insee Flash Centre-Val de Loire n°43*, avril 2021.

### ► Définition

Le **solde migratoire en %** correspond à la différence entre le nombre d'entrées et le nombre de sorties pour mille habitants de la zone de l'année N-1. Il est dit interne lorsque ne sont considérés que les mouvements migratoires au sein du territoire national.

